

**DEPARTEMENT DU NORD**  
**ARRONDISSEMENT DE LILLE**  
**COMMUNE DE QUESNOY SUR DEULE**

N° 2023-0003/7.1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt trois, le neuf février à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de QUESNOY sur DEULE, au nombre de 29, se sont réunis dans le salon d'honneur de la mairie de Quesnoy-sur-Deûle sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire, en date du trois février, dont un exemplaire a été affiché dans la vitrine extérieure de la Mairie, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Présents :**

Mme HALLYNCK-CARETTE Rose-Marie, M. DUFOUR Pascal, Mme MILLE-DUQUENNE Catherine, M. BARON Frédéric, Mme BOURDON-SILVERT Françoise, Mme PROUVOST-LORIDAN Béatrice, M. OLIVIER Samuel, Mme WILLERVAL-HINDRYCK Nathalie, M. DEBAECKE Emilien, Mme WAUQUIER Marie-Agnès, Mme DELCHAMBRE Florence, M. DEMORTIER Bertrand, Mme PEUGNET-DANES Marielle, Mme POULAIN Catherine, M. LAMBIN Pascal, M. JOURDAIN Vincent, Mme LE CORVIC-LECERF Marie-Agnès, M. BICHE Christian, Mme GRISLAIN-D'HALLUIN Elodie, M. DEGROOTE Michel, Mme LAMBIN-DUBUS Annie, M. DELPLACE Alexandre, Mme LEFEBVRE Carole, Mme LEGRAND Delphine, M. DUBOIS Philippe, Mme WABLE Aurélie

**Absent-s avant donné mandat :**

M. Gérard GUIBERT, absent, ayant donné pouvoir à Mme PROUVOST Béatrice  
M. Serge MEAUZOONE, absent, ayant donné pouvoir à Mme HALLYNCK Rose Marie  
Mme VERDON-SPYCKERELLE Véronique, absente, ayant donné pouvoir à M. BARON Frédéric

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Samuel OLIVIER est élu secrétaire.

*Arrivée de M. DEBAECKE Emilien en cours de séance à partir de cette question, qui a pris part personnellement aux votes pour les délibérations suivantes.*

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023**

Les dispositions de l'article L 2312.1 du CGCT, Code Général des Collectivités Territoriales, rendent obligatoires dans les communes de plus de 3 500 habitants la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le présent rapport expose les éléments suivants :

- le contexte national économique et financier
- les principales dispositions de la loi finances 2023
- les finances locales et les orientations budgétaires de la commune en 2023

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
(suivent les signatures)  
Pour extrait conforme

**La Maire**  
**Rose-Marie HALLYNCK**

**Le secrétaire**  
**Samuel OLIVIER**